



## Intérim

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 26 septembre 2004

---

Bonjour,

Je viens d'être employé dans une société voici moins de 15 jours. Le client où se situe la mission pour laquelle j'ai été embauché est XXXXX, lieu où les endroits pour les fumeurs se situent dans 2 recoins du couloir de forme rectangulaire de quasiment chaque étage. Pollué par l'odeur laissée par les fumeurs dans le couloir à chaque fois que je sors du bureau et à chaque fois que l'on ouvre la porte de ce bureau, j'ai fait remonté l'information de ce désagrément à la hiérarchie du client, qui, d'après moi, se trouve en non-conformité avec la loi. Au sein de la SSII, après avoir rencontré bon nombre de personnes de ma hiérarchie, on me prévient que le client (la CRAM de Lyon), se plaignant de mon comportement vis-à-vis de ce problème, risque de décider de se séparer de moi ! Etant cadre, je suis en période d'essai pendant 3 mois, pour le CDI signé avec la SSII, donc celle-ci va également se séparer facilement de moi.

Moralité : je vais perdre l'emploi que j'ai eu tant de mal à trouver (arrivant d'ailleurs en fin de droit ASSEDIC) à cause de ce problème de tabagisme sur le lieu de mon travail.

Quels sont mes droits ?

Cordialement

### Réponse :

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme. Il va de soi que le client chez qui vous effectuez votre mission est soumis aux mêmes obligations.

Si vous n'avez pas pris la précaution de garder des traces écrites de tout ce que vous relatez, il est effectivement probable que le problème de tabagisme ne sera pas évoqué lors de votre éventuelle cessation de période d'essai. Dans le cas contraire, vous avez deux possibilités : - nous donner un maximum de précisions pour que nous puissions, par une mise en demeure, signifier à XXX qu'il doit se mettre en conformité avec la loi et qu'il pourrait être tenu pour responsable de votre perte d'emploi. - demander réparation devant un tribunal compétent comme cela a été fait à Versailles